



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
association régie par la loi du 1er juillet 1901
enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045
siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber

OBJET DE LA CONSULTATION :

Marché 2024-09

Rédaction et mise en page des actes du congrès national des élus Natura 2000

**« Restauration de la nature : quelles contributions du réseau
Natura 2000 ? »**

24 au 26 juin 2024

Bussang (Vosges)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CONTEXTE.....	3
ARTICLE 2 – OBJECTIFS	3
ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES.....	4
ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION.....	6
- PILOTAGE ET SUIVI D'EXECUTION	6
- METHODOLOGIE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- LIVRABLES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- DELAIS D'EXECUTION	6
- DUREE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- QUANTITE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 5 – ANNEXES TECHNIQUES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ARTICLE 1 – CONTEXTE

La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires anime le réseau des élus Natura 2000 depuis fin 2019.

Elle est portée par 4 têtes de réseaux nationales : la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves naturelles de France et le réseau des Grands sites de France.

La mission est hébergée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Son objectif est de fédérer et mobiliser le réseau des élus Natura 2000 (présidents de comités de pilotage et élus membres des copils) pour favoriser l'ancrage territorial de cette politique.

Elle a également vocation à apporter des contributions aux évolutions des politiques publiques en lien avec Natura 2000 et à valoriser le réseau à l'échelle nationale et européenne.

Dans le cadre de ses missions, elle organise, en partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, un congrès national des élus Natura 2000, du 24 au 26 juin 2024 à Bussang (88).

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

La présente demande porte sur la rédaction des séquences prévues en plénière le mardi 25 juin 2024 et sur la réalisation du maquettage et de la mise en forme des actes du congrès.

Thème du congrès :

Avec plus de 18% de la surface européenne concernée, la création du réseau Natura 2000 a marqué une étape importante dans la conservation d'habitats et d'espèces d'une valeur patrimoniale exceptionnelle. Malgré de nombreuses réussites, la nature en Europe continue à se dégrader, à l'intérieur et particulièrement à l'extérieur de ces aires protégées. La conservation reste essentielle mais il est désormais temps d'adopter une nouvelle approche : la restauration de la nature. Pour y parvenir, la France a apporté son soutien à l'adoption d'un règlement européen ambitieux pour la restauration de la nature tout en s'engageant à élaborer rapidement son propre plan national de restauration.

L'implication des élus jouera un rôle crucial dans la réussite de cette nouvelle transition. En tant que représentants locaux et nationaux, les élus sont en première ligne pour traduire les aspirations réglementaires en actions concrètes sur le terrain. Ils peuvent mobiliser les ressources nécessaires, faciliter la collaboration entre les parties prenantes et sensibiliser la population à l'importance de restaurer les écosystèmes. En intégrant la restauration de la nature dans les politiques publiques, les élus peuvent également contribuer de manière significative à inverser la dégradation de la biodiversité et à promouvoir un environnement sain et durable pour les générations futures.

Cet événement sera l'occasion d'identifier les initiatives existantes au sein du réseau Natura 2000, de les valoriser et de les renforcer au niveau national, tout en mettant en lumière les besoins et en proposant des solutions à développer.

Public visé :

Elus Natura 2000 (présidents et membres de comité de pilotage), structures animatrices de sites Natura 2000, services des Régions, services déconcentrés de l'État, représentants du ministère, représentants de l'OFB...

Nombre de participants attendus : 250 maximum

Programme prévisionnel de l'évènement :

- **Lundi 24 juin**

Accueil des participants à partir de 15h00

- **Mardi 25 juin**

Séquence en plénière 1

9h00 : mot d'accueil par le maire de Bussang

9h15 - 10h15 : table ronde d'ouverture

- Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
- Laurent SEGUIN, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Jean-Luc BLAISE, Élu porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires
- Représentant(e) du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
- Représentant(e) de Régions de France

10h15 : diffusion d'une vidéo (grand prix Natura 2000 - 2019) : restauration et conservation de la plaine alluviale de la Noue Rouge

10h20 – 11h00 : discussions et échanges sur le règlement européen de restauration de la nature

- Jérémie CRESPIEN, chargé de suivi de l'application des directives Nature par la France à la Direction générale de l'Environnement, Commission Européenne
- Représentant(e) du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
- Représentant(e) de l'Office Français de la Biodiversité

11h00 -11h30 : Pause

Séquence en ateliers

11h30 – 12h45 : Ateliers - session 1

12h45 - 14h15 : Repas

14h15 – 15h30 : Ateliers - session 2

15h30 – 16h00 : Pause

Séquence en plénière 2

16h00 – 16h45 : restitution des 8 ateliers (format à définir avec l'animateur/animatrice)

16h45 – 17h30 : retours d'expérience sur des actions de restauration de la nature

17h30 – Clôture officielle

- **Mercredi 26 juin**

9h-12h30 : Visites de sites

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

1/ Rédaction des séquences en plénière

La prestation consiste à réaliser le compte-rendu des présentations et échanges qui ont auront lieu en plénière le mardi 25 juin en deux temps :

- Mardi 25 juin matin :
 - Mots d'accueil du maire : 15 minutes
 - Table ronde d'ouverture du congrès : 1 heure
 - Table ronde sur la restauration de la nature : 40 minutes
- Mardi 25 juin après-midi :
 - Restitution de 8 ateliers : 45 minutes
 - 3 retours d'expérience : 45 minutes
 - Mots de clôture : 15 minutes

Le rendu attendu est d'environ 6 pages par heure de présentations/échanges, soit au global environ 24 pages.

Le compte-rendu sera transmis à la FPNRF par email en format word pour validation.

Il deviendra la propriété exclusive de la FPNRF, maître d'ouvrage.

Les documents suivants seront transmis au prestataire par la FPNRF, en préparation de la prestation : enregistrements sonores en format mp3, programme du congrès national des élus Natura 2000, liste des intervenants (noms, prénoms, fonctions, structures) au plus tard le 3 juillet.

2/ Maquettage et mise en forme des actes

Le maquettage et la mise en forme des actes seront réalisés selon la charte graphique de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires portée par la FPNRF.

Les éléments suivants seront fournis par la FPNRF au prestataire retenu : charte graphique, illustrations (logos des partenaires du congrès et photos) et textes manquants (introduction, fiches synthèses des ateliers)

Le compte-rendu des séquences en plénière sera intégré dans le compte-rendu.

Les actes du congrès fournis par le prestataire comprendront les éléments suivants :

- Première, deuxième, troisième et quatrième de couverture ;
- Sommaire ;
- « Corps des actes » : introduction (contexte, programme et synthèse sur le nombre et le type de participants), comptes rendus des séquences en plénière, fiches synthèses des ateliers (1 recto-verso pour chaque atelier) ;
- Conclusion.

Les éléments seront fournis par la FPNRF au plus tard le 30 juillet 2024. Les illustrations seront à retoucher par le prestataire si cela est jugé nécessaire. Le prestataire pourra proposer des illustrations complémentaires dont il détient les droits ou qui sont libres de droit.

Un à deux échanges sont à prévoir pour aboutir au BAT : un 1er échange sur une V1 de la maquette puis un second échange, si nécessaire, sur la V1 corrigée, pour ultimes corrections.

Le prestataire fournira les fichiers suivants à la FPNRF :

- format pdf léger des actes mis en forme pour diffusion par courriel ;
- format pdf haute définition des actes mis en forme et paramétré pour une impression ;
- fichier natif des actes comportant l'ensemble des dossiers associés.

Le nombre de pages du document final est estimé à 44.

Les actes du congrès deviendront la propriété exclusive de la FPNRF, maître d'ouvrage.

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION

- **Pilotage et suivi d'exécution**

L'appel de marché et l'exécution du marché seront coordonnés par Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires.

- **Délais d'exécution**

Les actes du congrès finalisés devront être transmis à la FPNRF le 15 septembre 2024.